



N°3.5

MODIFIER LA FORCE DE
TRAVAIL

SOLUTIONS TRAVAIL EN
ELEVAGE LAITIER

L'entraide à la traite

Fiche réalisée en Région Midi Pyrénées

Systèmes d'exploitation concernés : Ce sont des troupeaux de taille moyenne (30 à 50 vaches), avec des éleveurs qui se retrouvent seuls sur l'exploitation avec de grosses difficultés pour trouver des vachers de remplacement.

MODE D'EMPLOI / ORGANISATION

Moyens techniques et humains : Cette pratique est très facile à mettre en place, elle demande uniquement une adaptation pour synchroniser la traite des deux troupeaux. Elle n'entraîne pas de modification de production ni de conduite d'élevage.

Règles de mise en œuvre :

- Définir les tâches à effectuer :
 - ▶▶ La traite est obligatoirement effectuée le jour de permanence.
 - ▶▶ En ce qui concerne l'alimentation et les soins aux veaux, plusieurs solutions sont envisageables.
 - ▶▶ Dans les exploitations connues, le travail s'arrête à la traite et au lavage du bloc traite.
- Préparation du troupeau : L'éleveur qui se libère, s'organise pour que tous les soins et l'alimentation soient prévus pour les 24 heures (prévision de fourrages et concentrés).
- Organisation de la permanence : Deux cas de figures se présentent :
 - ▶▶ L'éleveur seul qui assure la traite chez lui puis chez son collègue, ou l'inverse, l'heure de traite du premier troupeau est décalée pour ne pas achever celle du deuxième trop tard.
 - ▶▶ L'épouse assure la traite dans l'élevage pendant que l'éleveur se rend chez son collègue ; c'est la situation la moins contraignante.

Conditions de réussite :

- ▶▶ Avoir les mêmes objectifs de travail et de temps libre.
- ▶▶ Bien s'entendre.
- ▶▶ Avoir des troupeaux de taille semblable.
- ▶▶ Des bâtiments et une installation de traite fonctionnels.
- ▶▶ Simplifier la tâche pour rendre le remplacement moins contraignant.
- ▶▶ Le décrochage automatique est l'outil qui règle beaucoup de problèmes.

CONSEQUENCES

Incidences zootecniques : Les animaux sont très perturbés (surtout si le décrochage automatique n'est pas installé chez les deux éleveurs).

Difficultés rencontrées : Il peut y avoir des oublis liés au fonctionnement de la salle de traite. Certaines erreurs surgissent après une mauvaise identification des animaux en cours de traitement ou en délai d'attente (antibiotiques).

Impact sur le travail : Chaque éleveur peut se libérer d'une traite tous les quinze jours, c'est-à-dire une journée complète après la traite du matin. En contre partie, l'éleveur qui assure les deux traites se retrouve avec une journée chargée.

Autres avantages : Cette réflexion peut amener les éleveurs à aller plus loin dans leurs démarches d'entraide (travail de récolte, travail du sol).

Si un remplacement d'urgence (accident, maladie) doit être réalisé, son collègue connaît le troupeau.

ASPECT ECONOMIQUE

Coût de mise en œuvre : Pas d'incidence sur la conduite du troupeau, cela n'entraîne aucun coût supplémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Fiches techniques disponibles dans le club des métiers travail en élevage : www.inst-elevage.asso.fr

Auteur de la fiche : EDE du Lot - Carine Antheaume (tél : 05.65.23.22.21)



LES CONTACTS UTILES :

- | | |
|---|----------------|
| ▶▶ Chambre d'Agriculture des Ardennes : Jean-Philippe MOUSSU | 03.24.33.89.69 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de l'Aube : Magali PAULET | 03.25.43.72.72 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de la Marne: Christian MOULIN | 03.26.64.95.02 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de Haute-Marne : Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN | 03.25.35.00.60 |